



À partir du 12 mai 2025, le TCF Intégration, Résidence et Nationalité (IRN) permettra d'être évalué jusqu'au niveau B2.

À la suite de la promulgation de [la loi n°2024-42 du 26 janvier 2024](#), les nouvelles exigences gouvernementales en matière de maîtrise du français évoluent et seront appliquées par les autorités **au plus tard au 1er janvier 2026** :

- **Naturalisation** : un niveau **B2** sera requis.
- **Carte de résident** : un niveau **B1** sera exigé.
- **Carte de séjour pluriannuelle** : un niveau **A2** sera désormais nécessaire

Pour anticiper ces nouvelles exigences, **le TCF IRN s'adapte et permet aux candidats d'être évalués jusqu'au niveau B2 dès le 12 mai 2025**.

Motif	Niveau actuel requis	Niveau requis par la nouvelle loi
Carte de séjour pluriannuelle	Aucun	<b>A2</b>
Carte de résident	A2	<b>B1</b>
Naturalisation	B1	<b>B2</b>

Seules les épreuves de compréhension subissent des modifications :

	Compréhension orale	Compréhension écrite
Ancien format	20 questions - 15 minutes	20 questions -20 minutes
Nouveau format	<b>25 questions - 20 minutes</b>	<b>25 questions - 35 minutes</b>

La durée totale passera de 1h15 à **1h35**.

Le rehaussement des niveaux prévu par le ministère de l'Intérieur français, devra être appliqué **au plus tard au 1er janvier 2026**.

Les attestations TCF IRN B1 sont valables pour la naturalisation jusqu'à la promulgation du décret (date de publication inconnue à ce jour).

Pour les autres demandes (carte de résident et carte de séjour pluriannuelle), elles restent valables jusqu'à leur date d'expiration.

Le prix applicable à partir du 01/07/2025 est 160€ au lieu de 140€